

Communiqué de presse

Paris, le 12 avril 2024

Pour le respect à la liberté pédagogique : **NON à la labellisation des manuels.**

L'ensemble des organisations syndicales représentatives ont été conviées par le ministère à une réunion de travail au sujet du référentiel de labellisation des manuels scolaires le 11 avril 2024 .

Comme lors du Conseil supérieur de l'éducation du 3 avril, SUD éducation avec l'ensemble des organisations syndicales, a souligné que la labellisation des manuels et la politique des savoirs fondamentaux poursuivent l'entreprise de casse de la dimension pédagogique fondamentale du métier d'enseignant-e.

Par cette mesure fortement contestée par l'ensemble des collègues , le ministère passe en force une volonté de standardiser leur enseignement pour que le rôle des enseignant-es se borne à évaluer et trier les élèves.

La labellisation des manuels est une attaque à la professionnalité enseignante et à la liberté pédagogique et non une recette miracle comme le laisse entendre le ministère.

Les manuels utilisés dans les classes et selon la liberté pédagogique des collègues , sont déjà conformes aux programmes. La labellisation est déconnectée des besoins du terrain et sa temporalité à marche forcée n'ajoute que du stress dans les établissements .

La labellisation correspond à une volonté de contrôle des outils pédagogiques qui fait écho à la volonté gouvernementale d'encadrer la jeunesse, notamment par le biais du SNU ou de l'expérimentation de l'uniforme.

SUD éducation revendique l'abandon de cette réforme qui en plus d'être une réforme de tri social est aussi une réforme qui cherche la mise au pas des personnels et des élèves .

Fédération SUD Éducation

📍 31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

☎ 01 58 39 30 12

✉ fede@sudeducation.org

🌐 www.sudeducation.org

